

Conditions liées aux contrats d'un Personnel résident recruté sous Droit Local pour 3 mois

	Conditions	Observations
Rémunération à l'embauche	Salaire égale à la dernière fiche de paie du ministère de l'Éducation nationale français.	Les résidents sont rémunérés 3 mois en JOD localement et ensuite en euros par l'AEFE sur un compte en France.
Prime de déménagement *	2461 JOD + 214 JOD / enfant zones Europe, Moyen-Orient, Afrique du Nord 4000 JOD + 214 JOD / enfant zones Amérique, Asie, Pacifique et Afrique Subsaharienne	Pour un contrat mené au terme de la 2ème année. (remboursement de 100% de cette prime en cas de rupture de contrat avant la fin de la première année scolaire, 50% la deuxième) Prime versée une fois par famille, à l'arrivée dans le pays,
Billet d'avion *	1 A/R par mission pour l'agent et les enfants de moins de 18 ans (classe Eco) de et vers la France. Billet non transmissible. - 1 Aller à la date d'arrivée de début de mission - 1 Retour à la fin de la mission de l'agent	Remboursement sur présentation de facture.
	Plafonné à 588 JOD/personne/billet Aller-Retour	
Impôt sur le revenu jordanien (prélevé à la source) :	Pour une période de 3 mois du contrat local entre 7 et 10% du salaire	
Frais de scolarité	100% des coûts pris en charge pendant les 3 mois du contrat local	Frais de scolarité à l'exclusion de toute autre dépense scolaire.

* Pour le recrutement **HORS JORDANIE UNIQUEMENT**, les candidats accompagnant leur conjoint expatrié ou résident sont considérés comme recrutés dans le pays et ne bénéficient pas de ces avantages.